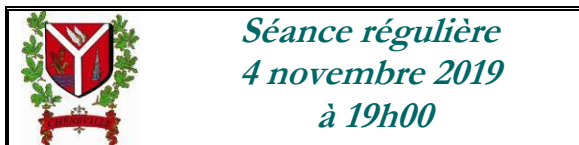


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 4 novembre 2019, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : monsieur Normand Bois

La directrice générale par intérim, madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 6 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2019-11-265

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-266

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 7 octobre 2019 et de la séance extraordinaire du 30 octobre 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal des séances du 7 du 30 octobre 2019;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport en urbanisme et la liste des permis, ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois d'octobre 2019.

5. DOSSIERS À TRAITER**5.1. 2019-11-267****Adoption du calendrier relatif à la tenue des séances régulières du conseil pour l'année 2020**

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

ATTENDU QUE le calendrier suivant soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2020 qui se tiendront **les lundis à 19h ou les mardis lors des congés fériés**;

Mardi 7 janvier	19h00	Lundi 6 juillet	19h00
Lundi 3 février	19h00	Lundi 3 août	19h00
Lundi 2 mars	19h00	Mardi 8 septembre	19h00
Lundi 6 avril	19h00	Lundi 5 octobre	19h00
Lundi 4 mai	19h00	Lundi 2 novembre	19h00
Lundi 1 ^{er} juin	19h00	Lundi 7 décembre	19h00

ATTENDU QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim, conformément à la loi qui régit la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le calendrier des séances tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**5.2. 2019-11-268****Fermeture pour congé des fêtes**

ATTENDU QUE le congé des fêtes proposé est du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclusivement;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau est fermée aux mêmes dates;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la période de congé des fêtes proposé par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2019-11-269

Autorisation paiement facture – Asisto Inc. – Inspection des bornes fontaines et rinçage du réseau d'aqueduc

ATTENDU la résolution #2019-09-219 qui donne le mandat à la firme Asisto pour l'inspection des bornes fontaines et effectuer le rinçage du réseau d'aqueduc, incluant l'émission d'un rapport suite à ces travaux;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation, au montant de 6 800.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 7 818.30 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-41300-526 et financée par le fond réservé pour l'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2019-11-270

Autorisation paiement facture – Centre régional d'archives de l'Outaouais (CRAO)

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville a mandaté le Centre régional d'archives de l'Outaouais (CRAO) pour la gestion documentaire de la municipalité par les résolutions 2019-05-109 et 2019-08-188;

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville a reçu une facture d'honoraires dont le total est de 8 706.09 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 8 706.09 \$;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61042-000 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2019-11-271

Autorisation paiement facture - Clôture Angers – Clôture pour exutoire égout pluvial rue Guillaume

ATTENDU QUE les travaux de remplacement et prolongation de la conduite d'égout pluvial de la rue Pilon et travaux correctifs des puisards ont été exécutés à l'automne 2018 et sont maintenant complétés;

ATTENDU QUE l'exutoire de la conduite est situé à la limite de terrain de citoyens et qu'une clôture temporaire permet d'y assurer la sécurité;

ATTENDU QUE la compagnie Clôture Angers propose d'y installer une clôture commerciale au montant de 2 300.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services au montant de 2 644.42 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61030-000 et financée par le programme de la TECQ et/ou le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2019-11-272

Offre de services – Service d'excavation Jacques Lirette Inc. – Aménagement de la virée montée Deschatelets

ATTENDU QUE suite à l'acquisition de la montée Deschatelets par la municipalité, il est nécessaire d'y réaménager une virée;

ATTENDU QUE Service d'excavation Jacques Lirette Inc. propose ses services pour effectuer les travaux requis au montant de 4 500.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services au montant de 5 173.88 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61047-000 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2019-11-273

Demande de prolongation du délai imparti par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour l'adoption des règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau

ATTENDU QUE le règlement numéro 159-2017 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau est entré en vigueur le 21 février 2018;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC de Papineau doit, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du SADR, adopter tout règlement de concordance, conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, à la demande de la municipalité, un délai ou un terme que lui impartit la LAU pour l'adoption de ses règlements de concordance, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli, conformément à l'article 239 de ladite Loi;

ATTENDU QUE la municipalité a commencé le processus d'adoption des règlements de concordance; mais prévoit ne pas pouvoir les adopter avant la date du deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur du SADR de la MRC de Papineau, soit le 21 février 2020;

ATTENDU QUE suite à un manque de personnel de soutien du à un congé de maladie à long terme, le département d'urbanisme a été débordé et a manqué de temps pour mener à terme le projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de lui accorder une prolongation du délai pour l'adoption de ses règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau, conformément aux dispositions de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2019-11-274

Autorisation signature notaire – Cession d'une partie de la montée Archambault

ATTENDU la résolution 2019-10-249 par laquelle le conseil autorise la cession d'un bout de la montée Archambault au propriétaire du lot adjacent;

ATTENDU QU' il faut officialiser le tout chez le notaire, lequel sera aux frais de l'acheteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate monsieur Gilles Tremblay, maire et madame Krystelle Dagenais, directrice générale par intérim, ou en son absence madame Suzanne Prévost, directrice générale adjointe, pour signer les documents relatifs à cette acquisition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2019-11-275

Autorisation d'achats – Vêtement pour l'hiver département voirie

ATTENDU QUE il est nécessaire que les employés du département de la voirie soient habillés adéquatement pour l'hiver;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de vêtements pour la voirie au montant maximal de 750.00\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-32000-650 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2019-11-276

Remboursement crédit de taxes suite à demandes de révision

ATTENDU QUE suite à des demandes de révision de l'évaluation de leurs propriétés, les propriétaires des matricules #1682-07-8377, #1683-82-9163 et #2182-70-7608 ont maintenant un crédit de taxes sur leurs comptes;

ATTENDU QUE les montants de crédit de taxes sont respectivement de 439.10 \$, 779.65\$ et 122.70\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le remboursement du crédit de taxes pour les matricules ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2019-11-277

Offre de services – Excavation Proulx et fils – Nettoyage et creusage de fossés

ATTENDU QUE une partie des fossés sur la montée Dinél et sur le chemin de la Petite-Nation doivent être nettoyés et creusés afin d'assurer un égouttement adéquat de l'eau de pluie;

ATTENDU QU' Excavation Proulx et fils propose ses services incluant une mini-pelle et deux camions au montant de 265.00\$/heure et qu'il estime la durée des travaux à 20 heures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services d'Excavation Proulx et fils pour un montant maximal de 6 000.00 \$, plus les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-32001-523 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2019-11-278

Partage des coûts pour les vœux de Noël dans les journaux locaux

ATTENDUE QU' un partage de l'espace publicitaire au cahier de Noël dans le journal Petite-Nation ainsi que dans le Journal Les 2 Vallées nous est proposé en participation avec les municipalités de Lac-Simon, de Duhamel et de Montpellier;

ATTENDU QUE cet espace sera facturé à parts égales entre les municipalités participantes, conditionnellement à l'acceptation de chacun des conseils, pour un montant total de 700.00\$ plus les taxes applicables, par journal;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale, madame Krystelle Dagenais, à participer au cahier de vœux de Noël au nom de la municipalité de Chénéville selon les modalités décrites plus haut;

QUE,

La dépense soit facturée au compte # 02-13000-341.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2019-11-279

Autorisation affichage – Appel d'offres pour entretien et déneigement de la patinoire

ATTENDU QUE le préposé à l'entretien des parcs et terrains sera en vacances un mois cet hiver;

ATTENDU QU' il est nécessaire que la patinoire soit déneigée et maintenue en état, de même que les entrées du bâtiment des Loisirs, en son absence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'affichage d'un appel d'offres pour l'entretien et le déneigement de la patinoire pour la saison hivernale 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande d'appui – Corporation des loisirs (CLP) Papineau - Traversée du lac Simon

2019-11-280

Demande d'appui - Corporation des loisirs (CLP) Papineau - Traversée du lac Simon

ATTENDU QUE la Corporation des loisirs (CLP) de Papineau désire relancer la Traversée du lac Simon et qu'elle demande l'appui de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie la Corporation des loisirs Papineau dans son projet de Traversée du Lac-Simon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande d'appui – Municipalité de Duhamel – Sentier national La Route des Zingues

2019-11-281

Demande d'appui – Municipalité de Duhamel – Sentier national La Route des Zingues

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel possède de nombreux sentiers pédestres, dont le sentier national La Route des Zingues;

ATTENDU QU' la municipalité de Duhamel désire faire une demande d'aide financière au *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activité de plein air* pour le sentier national La Route des Zingues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie la Municipalité de Duhamel dans leur demande d'aide financière pour leur projet *La Route des Zingues*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Demande d'appui – CR3A – Projet Vieillir chez-nous

2019-11-282

Demande d'appui – CR3A – Projet Vieillir chez-nous

ATTENDU QUE le Comité régional du troisième âge (CR3A) Papineau bénéficie d'une salle gratuitement pour venir offrir leurs services dans notre municipalité à raison d'une fois par mois, soit chaque deuxième mardi du mois de 9h00 à 11h00;

ATTENDU QUE le CR3A désire faire une demande d'aide financière pour leur projet *Vieillir chez-nous*, qui consiste à venir rencontrer les aînés dans les municipalité pour les accompagner et les soutenir dans certaines démarches, les référer aux ressources existantes, compléter des formulaires et les aider de d'autres différentes façons;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie le Comité Régional du Troisième Âge (CR3A) Papineau dans leur demande d'aide financière pour leur projet *Vieillir chez-nous* et maintient son soutien par la location de la salle gratuitement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Demande de financement récurrent – Coop Santé du nord de la Petite-Nation

Le conseil reçoit la demande de financement récurrent de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation, mais n'y donnera pas suite puisque la municipalité contribue déjà à l'organisme, notamment par le tarif réduit du loyer de leur local, ce qui correspond à une contribution approximative de 2 160.00\$, et par le prêt de salles gratuites pour leurs réunions et formations.

C-005 Demandes Défi Gatineau-Tremblant

2019-11-283

Demande de passage pour le défi Gatineau-Tremblant 2020

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement «Défi Gatineau-Tremblant», nous devons autoriser une demande de permis d'événements au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le responsable de l'événement «Défi Gatineau-Tremblant» à faire une demande de permis d'événements spéciaux au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2020 qui se déroulera les 30 et 31 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-284

Demande de gratuité de salle pour le défi Gatineau-Tremblant

ATTENDU QUE l'évènement « le Défi Gatineau-Tremblant » sera de passage sur notre territoire les 30 et 31 mai 2020;

ATTENDU QUE cet évènement servira à amasser des fonds pour que l'équipe Les rouleurs des Casino participe aux 1000 km du Grand Défi Pierre Lavoie;

ATTENDU QUE lors du passage des cyclistes sur notre territoire, ceux-ci auront besoin d'un endroit pour diner;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle Danny-Legault gratuitement les 30 et 31 mai 2020 à l'organisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-006 Demande de location de local supplémentaire – Coop Santé du nord de la Petite-Nation

2019-11-285

Autorisation signature nouvelle entente de location - Coop de Santé de la Petite-Nation

ATTENDU QUE la Coopérative de Santé du Nord de la Petite-Nation (Coop) a fait parvenir une demande à la municipalité pour augmenter leur grandeur de local et y effectuer des rénovations afin d'avoir plus de bureaux de consultation;

ATTENDU QUE la Coop s'engage à ce que les locaux supplémentaires, de même que ceux déjà loués, ne soient utilisés que par des professionnels de la santé;

ATTENDU QUE la Coop demande de louer la partie du Centre St-Paul comprenant la salle de conférence réaménagée à l'été 2018 et dont le coût des travaux a été partagé en parts égales entre la Coop et la municipalité;

ATTENDU QUE suite à cet ajout, une nouvelle entente de location doit être signée, dont le loyer reste le même;

ATTENDU QUE la durée de la nouvelle entente de location sera de 4 ans;

ATTENDU QUE l'entretien des entrées extérieures pendant la période hivernale sera sous la responsabilité de la Coop, puisqu'elle sera maintenant la seule utilisatrice de cette partie du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire (ou en son absence, le pro-maire monsieur Maxime Proulx Cadieux) et madame Krystelle Dagenais, directrice générale par intérim (ou en son absence madame Suzanne Prévost, directrice générale adjointe) à signer la nouvelle entente de location avec la Coop;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande à la Coop le remboursement de la part investie dans le réaménagement de la salle de conférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-007 Demande pour exemption d'intérêts – Paiements mensuels - Légion Royale Canadienne Petite-Nation

Le conseil reçoit la demande de la Légion Royale Canadienne Petite-Nation concernant le paiement de leurs taxes municipales. L'organisme demande une exemption des intérêts chargés lorsque les montants dus ne sont pas payés aux dates établies, puisqu'il veut payer par paiements égaux mensuellement. Le conseil ne peut malheureusement pas accéder à leur demande puisque la législation ne permet pas d'octroyer une exemption de paiement d'intérêts à un matricule en particulier.

7. **VARIA**

8. **ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

2019-11-286

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 11 017 à # 11 061 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/10/2019 et dont le total se chiffre à **110 001.10 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **57 012.36 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **167 013.03 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. adjointe certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale adjointe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2019-11-287

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois d'octobre 2019 au montant total de **36 833.54 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-11-288

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.